



AVIS PUBLIC

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET DROITS DE MUTATION ANNÉES 2022 ET ANTÉRIEURES

(Articles 513 et 514 de la *Loi sur les cités et villes*)

1. Lors de la séance ordinaire du 10 mai 2023, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2023-05-245 par laquelle il ordonne la vente à l'enchère publique principalement des immeubles sur lesquels des taxes municipales ou droits de mutation imposés pour les années 2022 et antérieures n'ont pas été acquittés, en tout ou en partie, en la manière prescrite à la *Loi sur les cités et villes*, R.L.R.Q., c. C-19.
2. Les immeubles désignés ci-dessous seront donc vendus à l'enchère publique, le **11 octobre 2023 à compter de 10 h**, à la salle des délibérations du conseil située à l'hôtel de ville, 660 rue Ellice, bureau 100, Beauharnois J6N 1Y1, pour défaut de paiement des taxes municipales et droits de mutation, à moins que ces taxes, y compris les frais encourus pour la vente et toutes taxes subséquentes, ne soient payées avant la vente.
3. Ces immeubles seront vendus avec tous les bâtiments et dépendances construits dessus, s'il en est, et seront sujets à toutes les servitudes continues, discontinues, apparentes ou non apparentes.
4. Lors de cette vente, l'adjudicataire doit payer immédiatement le prix de son adjudication, en argent comptant ou par chèque visé. L'adjudicataire est dès lors saisi de la propriété de l'immeuble adjudgé et peut en prendre possession, sujet au retrait qui peut en être fait dans l'année qui suit.
5. Il pourrait y avoir également des taxes scolaires à acquitter pour ces immeubles, mais celles-ci ne font pas partie de la présente vente et elles devront être acquittées, s'il y a lieu, après l'achat. Pour plus d'informations, contacter la Commission Scolaire de la Vallée-des-Tisserands.

6. Lors de cette vente, aucune question ne sera répondue au sujet des immeubles. Veuillez communiquer avec la Ville de Beauharnois avant la date prévue de la vente pour toutes questions au sujet des propriétés.
7. Les montants à payer indiqués sont calculés en date du 20 septembre 2023. Ces montants seront sujets à changement au cours du processus.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES DONT LA VENTE À L'ENCHÈRE PUBLIQUE EST ORDONNÉE:

1. Steve MORIN & Mélanie HAINEAULT

Matricule: 7119-67-3050-2-019-0000

Lot: 4 714 939 Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois

Superficie: Aucune grandeur dans le rôle d'évaluation, seule la maison mobile sera vendue car elle est sur un terrain loué

Adresse: 12, 28^e Avenue, Beauharnois, Qc

Taxes municipales: 237,80\$

Frais: Montant à être déterminé lors du paiement

2. Christine COUTURE

Matricule: 7519-20-7901-2-000-0000

Lot: 3 862 527 Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois

Superficie: 181,10 m²

Adresse: 132, rue St-Charles, Beauharnois, Qc

Taxes municipales: 1 607,49\$

Frais: Montant à être déterminé lors du paiement

3. 9334-1592 QUÉBEC INC.

Matricule: 7619-97-4806-2-000-0000

Lot: 3 861 422, 3 863 409 Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois

Superficie: 2 390,10 m²

Adresse: 253, boul. de Maple-Grove, Beauharnois, Qc

Taxes municipales: 8 924,11\$

Frais: Montant à être déterminé lors du paiement

4. PATRICIA AUTO INC.

Matricule: 7518-09-6716-0-000-0000

Lot: 4 715 506 Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois

Superficie: 2 788,70 m²

Adresse: 227, ch St-Louis, Beauharnois, Qc

Taxes municipales: 7 852,35\$

Frais: Montant à être déterminé lors du paiement

Beauharnois, le 20 septembre 2023

A handwritten signature in black ink that reads "Sandra Boulanger". The script is cursive and fluid, with the first letter 'S' being particularly large and stylized.

Sandra Boulanger
Greffière par intérim
Ville de Beauharnois